

TRÉSOR
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

HISTOIRE

DE

CONSULAT

ET

DE L'EMPIRE

PAR M. A. THIERS

ANNOTÉE

par Félix Wouters

AUTEUR DE L'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE

Tome I

BRUXELLES

1847

HISTOIRE
DU CONSULAT
ET DE L'EMPIRE

À

HISTOIRE
DU
CONSULAT
ET
DE L'EMPIRE

Par **M. Thiers**

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MEMBRE DE LA CHAMBRE
DES DÉPUTÉS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ANNOTÉE

Par **M. Félix Wouters**

Auteur de l'Histoire chronologique de la République et de l'Empire

Tome I



BRUXELLES

1847

À

À

HISTOIRE DU CONSULAT

ET DE L'EMPIRE

LIVRE PREMIER

CONSTITUTION DE L'AN VIII.

Entrée en fonctions des consuls provisoires. — Partage d'attributions entre M. Sieyès et le général Bonaparte. — Le général s'empare de l'administration des affaires, et laisse à M. Sieyès le soin de rédiger la nouvelle constitution. — État de la France en brumaire an VIII. — Désordre de l'administration et des finances. — Profonde misère des armées. — Troubles en Vendée. — Agitation du parti révolutionnaire dans quelques villes du midi. — Premiers efforts des consuls provisoires pour remettre l'ordre dans les diverses parties du gouvernement. — Nomination de MM. Cambacérés au ministère de la justice; La Place, au ministère de l'intérieur; Fouché, au ministère de la police; de Talleyrand, au ministère des affaires étrangères; Berthier, au ministère de la guerre; Forfait, au ministère de la marine; Gaudin, au ministère des finances. — Premières mesures financières. — Suppression de l'emprunt forcé progressif. — Création de l'agence des contributions directes, et confection immédiate des rôles arriérés depuis plusieurs années. — Création des obligations des receveurs généraux. — La confiance commence à se rétablir, les banquiers de Paris prêtent au gouvernement les premiers fonds dont il a besoin. — Envoi d'un secours aux armées. — Actes politiques des consuls provisoires. — Révocation de la loi des otages, élargissement des prêtres détenus et des naufragés de Calais. — Pourparlers avec les chefs du parti royaliste. — Suspension d'armes en Vendée, conclue avec MM. de Bourmont, d'Autichamp et de Châtillon. — Commencement de relations avec les cabinets étrangers. — État de l'Europe. — L'Angleterre et l'Autriche résolues à continuer la guerre. — Paul I^{er}, irrité contre ses alliés, est disposé à se retirer de la coalition, et à se rattacher au système de neutralité adopté par la Prusse. — Importance de la Prusse en ce moment. — Le général Bonaparte envoie à Berlin son aide de camp Duroc. — Bruits de paix. — Sensible amélioration dans l'état matériel et moral de la France, par suite des premiers actes des consuls provisoires. — On commence à s'occuper de la constitution. — Projet de M. Sieyès, conçu et médité depuis longtemps. — Les listes de notabilité, le sénat conservateur, le corps législatif, le tribunal, le grand électeur. — Désaccord entre M. Sieyès et le général Bonaparte, relativement à l'organisation du pouvoir exécutif. — Danger d'une rupture entre ces deux personnages. — Des intermédiaires les rapprochent. — Le grand électeur est remplacé par trois consuls. — Adoption de la constitution de l'an VIII, et sa mise en vigueur fixée au 4 nivôse an VIII.

La journée du 18 brumaire venait de mettre fin à l'existence du directoire.

Les hommes qui, après les orages de la convention, avaient imaginé

cette espèce de république, n'étaient pas bien convaincus de l'excellence et de la solidité de leur ouvrage ; mais au sortir du régime sanglant qu'ils venaient de traverser, il leur était difficile de faire mieux ou autrement. Il était impossible, en effet, de songer aux Bourbons, que le sentiment universel repoussait ; il était également impossible de se jeter dans les bras d'un général illustre, car, à cette époque, aucun de nos hommes de guerre n'avait acquis assez de gloire pour subjuguier les esprits. D'ailleurs, toutes les illusions n'étaient pas encore dissipées par l'expérience. On venait d'échapper aux mains du comité de salut public ; on n'avait essayé que la république sanglante de 1793, consistant dans une assemblée unique, qui exerçait tous les pouvoirs à la fois ; il restait un dernier essai à faire, celui d'une république modérée, dans laquelle les pouvoirs seraient sagement divisés, et dont l'administration serait confiée à des hommes nouveaux, étrangers à tous les excès qui avaient épouvanté la France. On imagina donc le directoire.

Ce nouvel essai de république dura quatre années, depuis le 14¹ brumaire an IV jusqu'au 18 brumaire an VIII. Il fut entrepris avec bonne foi et bonne volonté, par des hommes dont la plupart étaient honnêtes et animés d'excellentes intentions. Quelques personnages d'un caractère violent, ou d'une probité suspecte, comme le directeur Barras, avaient pu se mêler à la liste des gouvernants qui, pendant ces quatre années, se transmirent le pouvoir ; mais Rewbell, La Reveillère-Lepeaux, Le Tourneur, Carnot, Barthélemy, Roger-Ducos, Sieyès, étaient des citoyens probes, quelques-uns très-capables, et le dernier, M. Sieyès, un esprit tout à fait supérieur. Et cependant, la république directoriale n'avait bientôt présenté qu'une désolante confusion : moins de cruauté, mais plus d'anarchie, tel avait été le caractère du nouveau gouvernement. On ne guillotina pas, on déportait. On n'obligeait point à recevoir les assignats sous peine de mort, mais on ne payait personne. Nos soldats, sans armes et sans pain, étaient vaincus au lieu d'être victorieux. A la terreur avait succédé un malaise intolérable. Et comme la faiblesse a aussi ses emportements, cette république, modérée d'intention, avait fini par deux mesures tout à fait

¹ L'institution du gouvernement directorial date du 4 brumaire et non du 14. La convention nationale déclara sa session terminée dans la matinée du 26 octobre (4 brumaire) ; le surlendemain, 28, les conseils des anciens et des cinq-cents s'installèrent, le premier aux Tuileries, le second au Manège. (F. W.)